



## Mot liminaire

Honorable député, mesdames et messieurs les journalistes, chers participants,

Je m'adresse à vous au nom de l'**Observatoire Congolais des Droits de l'Homme** (OCDH) et de la **Plateforme de la société civile pour les droits de l'Homme et la démocratie**, organisateurs de la présente activité.

Nous nous réjouissons de la tenue de cette rencontre citoyenne-débat sur la démocratie et l'Etat de droit. Il nous manque, nous citoyens, des espaces d'expression sur ces questions qui ont directement une implication sur nous de manière globale. Ainsi, il nous faut créer d'espaces pour s'exprimer et faire entendre nos voix.

Au fur et à mesure nous assistons à une consolidation de la dérive autoritaire. Les violations des droits humains se multiplient, les libertés sont en souffrance et l'impunité s'enracine. Le cas du récent conflit sanglant dans le Département du Pool est très illustratif du niveau d'impunité dans notre pays. Là, les acteurs politiques et alliés ont privilégié le compromis politicien, sacrifiant le droit légitime des victimes à la justice et à la réparation.

Le peuple congolais en général, et la jeunesse en particulier sont maintenus dans une précarité multidimensionnelle, tandis que des groupes d'individus s'enrichissent illicitement. Nous constatons que la situation dans le pays continue à évoluer négativement sur plusieurs plans (économique, social, politique...),

comme le témoignent des nombreux rapports d'experts nationaux et internationaux.

La dégradation systématique des libertés fondamentales et l'accroissement des injustices sociales remettent en cause les fondamentaux de la démocratie et de l'Etat de droit. Pour rappel, injustement, le Gouvernement congolais détient cinq (5) activistes en prison pour « *tentative de trouble à l'ordre public et atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat* ». Il s'agit de : **Celeste Nlemvo Makela, Parfait Mabiala, Franck Donal Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry Dissavoulou**. Or, les lois et traités régulièrement ratifiés nous garantissent les droits inaliénables de la vie, de la liberté et de la quête du bonheur. Nos gouvernants manquent continuellement à leurs obligations envers nous citoyens.

Regrettablement, le fatalisme nous gagne. Et ce sentiment fait de nous des victimes résignées et profite à nos dirigeants ultra autoritaires.

La démocratie et l'Etat de droit sont des valeurs universellement partagées, Nous devons les réclamer. Il appartient à nous citoyens de redéfinir les règles de jeu et, cela n'est possible qu'en créant un vrai rapport de force. Le 20 janvier 1961, John Kennedy déclarait dans son discours d'investiture, « ... ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays... ». Dans ce discours, il mettait l'accent sur le rôle des acteurs et leur importance dans la construction d'un véritable Etat de droit et dans l'exercice démocratique. Dans la catégorie des différents acteurs, le leadership doit revenir au peuple, à nous citoyens.

La démocratie est une question de droits des citoyens. Ainsi donc, nous avons le devoir de la réclamer et de la renforcer afin d'assurer sa durabilité. En tant que citoyens congolais, nous devrions posséder la notion du « Peuple détenteur de la souveraineté ». Par conséquent, il nous faut gagner de l'espace et commencer à discuter, dialoguer sans tabou dans nos foyers, à l'école, dans nos quartiers, en

nos lieux de travail et partout. Le pays va mal, très mal. Notre silence nous rend complice.

Nous continuerons à multiplier ce genre d'initiatives sur l'ensemble du pays, question de susciter l'éveil de consciences et la participation citoyenne, facteur de construction d'un Etat de droit et d'une démocratie durable. Nous sommes en retard comparativement à d'autres pays africains et d'ailleurs. Le changement que nous pouvons espérer ne viendra pas de l'extérieur.

Alors le sujet qui nous réunit aujourd'hui est celui de savoir si la démocratie et l'Etat de droit doivent encore attendre ? que devrions-nous faire ?

Six sous-thèmes feront l'ossature de nos échanges : (1) Education politique comme droit fondamental, (2) Pourquoi voulons-nous la démocratie et l'Etat de droit ?, (3) Les entraves à la démocratie et l'Etat de droit, (4) l'Engagement des femmes dans l'exercice démocratique au Congo, (5) L'engagement citoyen face à la dictature, (6) l' Approche par les droits dans la construction de la démocratie et l'Etat de droit.

J'ose croire que nous aurons un débat de qualité ainsi que des recommandations pertinentes.

Je vous remercie !

*Brazzaville, le 29 février 2020*